



- proche  
- solidaire  
- efficace

**A Monsieur Bernard ROMAN  
Président du CTP Central  
Premier Vice-Président**

Lille, le 4 mars 2009.

**Objet :** demande d'inscription d'office des points suivants à l'ordre du jour du CTP Central du mercredi 18 mars 2009.

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 25 du décret n° 85-565 du 30 mai 1985, lequel stipule que «*les questions entrant dans la compétence des comités techniques paritaires dont l'examen a été demandé par la moitié au moins des représentants titulaires du personnel sont obligatoirement inscrites à l'ordre du jour*», nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour de la séance du CTP Central du mercredi 18 mars prochain les points suivants, pour étude et échange :

- 📄 **Le nombre des agents déclarés « en affectation temporaire » par Direction et dans l'ensemble des EPLE, et leur ancienneté dans cette situation (à la dernière date connue) ;**

La CGT souhaite également savoir quels moyens administratifs et procéduraux l'Institution a mis en place pour offrir à chacun de ces agents le poste permanent précis sur lequel ils ont vocation à être nommés.

- 📄 **Le dispositif d'accompagnement des agents en contrat à durée déterminée d'1 an et plus pour la préparation des concours**

La CGT souhaite mesurer l'efficacité de ce dispositif et, à cette fin, demande à connaître le nombre de personnes inscrites dans cette démarche, pour quel type de concours (catégorie et filière), et le taux de réussite dans chacun de ceux-ci.

La CGT souhaite en outre connaître les intentions de l'Institution pour améliorer ces taux de réussite.

- 📄 **Les voies de pérennisation offertes aux agents remplaçant des agents absents pour cause de congé longue maladie ou de longue durée (y compris au sein des EPLE)**

S'agissant de l'ensemble des services (EPLÉ compris), la CGT souhaite connaître le nombre d'agents remplaçant des agents absents pour cause de congé longue maladie ou de longue durée et les voies de pérennisation professionnelles qui leur sont offertes par l'Institution.

.../...

**📄 Par Direction et par EPLE, le nombre de départs d'agents qui y étaient affectés sur un poste permanent (sur la dernière année connue) ;**

La CGT souhaite connaître les grands types de motivation ayant amené ces agents à faire acte de mobilité (mobilité subie, souhaitée, ...), et leurs parts respectives par rapport au total.

**📄 Le montant de la masse salariale (dernière année connue) consacrée par l'Institution régionale au recrutement temporaire d'agents au titre du besoin saisonnier, ainsi qu'au titre du besoin occasionnel, tels que définis dans l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.**

Pour chacun de ces 2 types de besoin, la CGT souhaite connaître par affectation (c'est-à-dire pour l'ensemble des EPLE d'une part et par Direction Générale d'autre part) le nombre de contrats conclus, le nombre de bénéficiaires, les principes de fixation de la rémunération de l'agent, la durée globale de présence par bénéficiaire (« x » bénéficiaires ont pu travailler « y » nombre de mois) et la catégorie des postes concernés.

Dans l'attente de nous revoir pour traiter de ces points, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

### **Les Elus CGT au CTP Central**

**Copies :**

- Monsieur Daniel PERCHERON, Président du Conseil Régional,
- Madame Brigitte PARAT, Vice-Présidente déléguée au Personnel, membre du CTP Central,
- Monsieur Jean-Luc DELECLUSE, Directeur Général des Services,
- Monsieur Georges DE VREESE, Directeur Général Adjoint Organisation Ressources,
- Monsieur Xavier MAIRE, Directeur des Ressources Humaines,
- Monsieur Nicolas ZAENGEL, Chef du Service Communication interne et Relations sociales, DRH.